

**COMMUNE** Fougerolles  
**Code\_insee:** 36078

## **LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

mardi 17 juin 2025

### **Gestionnaire : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine**

Cité Administrative - Bâtiment C  
C.S. 10514

36018 CHATEAUROUX CEDEX

<b>Code S.U.P.</b>	<b>AC1</b>	<b>Description</b>	Servitudes de protection des monuments historiques
<i>famille:</i>	Monuments historiques		
1230	Loi du 31/12/1913	Monuments historiques CLASSÉS :	<ul style="list-style-type: none"><li>- CROIX EN PIERRE DU XVème SIECLE, place de l'Eglise : le 28 novembre 1922.</li><li>- ABBAYE DE VARENNES, l'église, la maison de l'abbé, le bâtiment des communs, le puits dans lacour de la maison de l'abbé, section A "Varennes" parcelle n° 693, le sol des parcelles n° 688, 689,690, 691, 693 et 694, ainsi que les murs et murets existant sur ces parcelles, section A "Varennes" : le 30 septembre 1994.</li></ul>
1231	Loi du 31/12/1913	Monument historique INSCRIT le 18/02/1993 :	<ul style="list-style-type: none"><li>- ABBAYE DE VARENNES, les vestiges du cloître, le puits du cloître, le réfectoire, les vestiges duchauffoir, le bâtiment des convers ainsi que l'appentis accolé au pignon Sud, les deux granges, lesmurs et murets de clôture, le sol des parcelles n° 692, 695, 696 et 697 ainsi que les murs et muretsexistant sur ces parcelles, section A</li></ul>

### **Gestionnaire : Département de l'Indre**

D.G.A.R.T.P.E.  
Hôtel du Département  
CS 20639  
36020 CHATEAUROUX CEDEX

<b>Code S.U.P.</b>	<b>EL5</b>	<b>Description</b>	Servitudes de visibilite sur les voies publiques
<i>famille:</i>	Circulation routière		

**1229** Arrêté préfectoral du 25/07/1980

N° 80.3110/EQUIP/652/AGE portant servitude de visibilité d'élagage en bordure des chemins départementaux et communaux.

Les voies, la nature des points dangereux, zones, longueurs de la servitude sont détaillées dans l'arrêté joint au présent document.

## **Gestionnaire : DGAC - Département SNIA Ouest**

Pôle de Nantes  
Zone Aéroportuaire  
CS14321  
44343 BOUGUENAIS Cedex

<b>Code S.U.P.</b>	T7	<b>Description</b>	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières
<i>famille:</i>	Circulation aérienne		

**1232** Arrêté ministériel du 25/07/1990

relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.

Voir arrêté ci-annexé, définissant les installations soumises à autorisation.